

FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEILS

Dans le cadre des séjours organisés, Les Sentiers d'Artémis informe les participants sur le contenu de ses activités : *“Des déplacements à pied sur sentier balisé et hors sentier balisé” ; “Des arrêts destinés au temps de repas et pouvant avoir lieu sur et en dehors des chemins balisés” ; “Des arrêts destinés à des temps d'animation sous forme de discussion et de jeux collectif sur sentier balisé et/ou hors sentier balisé” ; “Des arrêts et des déplacements à pied afin de réaliser des ateliers de mise en pratique sur sentier balisé et/ou hors sentier balisé” ; “Des arrêts pour passer la nuit en bivouac sous un abri léger et/ou végétal et/ou sous roche, sur sentier balisé et/ou hors sentier balisé”.*

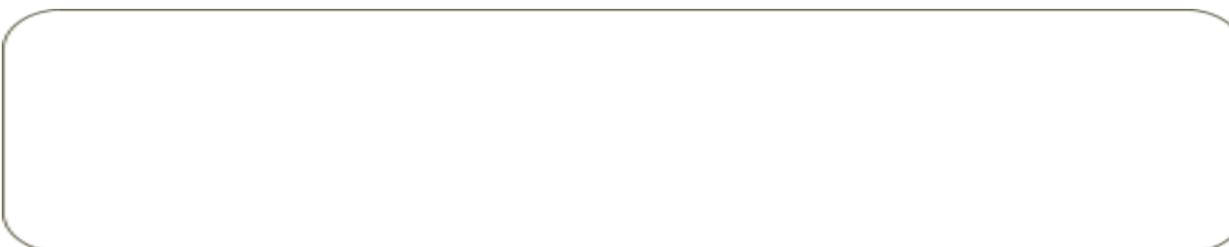
Les activités pratiquées sont : *“La récupération d'eau issue d'un ruisseau/flaque/étang/pluie/neige ou glace fondue et nécessitant un traitement spécifique” ; “L'allumage, la fabrication d'outils et la préparation d'allume feu destinés à l'allumage de feux de bois” ; “L'utilisation d'outils coupants/perforants et brûlants tels des couteaux à lame fixe, des scies pliantes, des pelles, des pierres à feu, des briquets à gaz, dans la préparation du bivouac et du feu de bois” ; “Le déplacement en autonomie à l'aide d'outils à l'orientation tel qu'une boussole et à la navigation tel que des cartes IGN Top25” ; “L'organisation et le réglage de sac à dos ainsi que l'expérimentation d'équipements textiles adaptés aux activités de pleine nature” ; “L'observation d'éléments du paysage” ; “Le montage et démontage d'abri léger en milieu enneigé ou non et nécessitant un matériel spécifique tel que des toiles de tentes et/ou tarp, des bâches, des piquets en acier, des cordes et des mousquetons, des couvertures en laine et/ou des peaux de bêtes en cuir” ; “Des opérations de coupe d'éléments végétaux tels que du bois/des racines/des écorces et de tailles de pierres à l'aide des outils énoncés précédemment” ; “Des exercices de secourisme à partir d'élément de matériel tel que du duct-tape, des couvertures de survie et des matelas gonflables”.*

Malgré les moyens déployés pour réduire les risques d'accidents au maximum, Les Sentiers d'Artémis considère que certaines situations exposent les participants aux : *“Entorses de la cheville, du genou, ou autres atteintes à l'appareil locomoteur du fait d'un terrain accidenté, glissant, enneigé, ou d'un faux pas” ; “Blessures diverses lors d'une chute, d'un impact, d'une collision, notamment en terrain escarpé ou accidenté” ; “Coupures dans l'utilisation des outils coupants ou de la présence d'objets tranchants sur le terrain notamment du fait de la négligence d'un autre participant et les conditions/les moyens de sécurité déployés par l'encadrement avant et pendant l'atelier” ; “Blessures aux yeux, notamment à cause de la végétation et/ou d'éclats de silex lors de taille de pierre et coupe/fente de bois” ; “Brûlures lors de des ateliers feux et/ou de l'utilisation de réchauds à bois/gaz/essence/alcool et/ou des liquides chauds, pouvant être aggravées par le port de vêtements en tissus synthétiques propres aux activités de plein air et qui peuvent brûler et/ou fondre et/ou coller à la peau”.*

Les activités se déroulant majoritairement en extérieur, les participants s'exposent ainsi aux risques liés à l'environnement : *“Piqûres d'insectes : araignées, serpents type vipère, guêpes, abeilles, scorpions, scolopendres, moustiques, taons, tiques, pouvant transmettre des maladies graves dont la maladie de Lyme et diverses formes d'encéphalite virale” ; “L'exposition à la chaleur avec risque d'hyperthermie et à ses complications” ; “L'exposition au soleil, avec les risques de coup de soleil et des brûlures qui y sont inhérents” ; “L'exposition au froid, avec risque d'hypothermie et ses complications, gelures et autres” ; “La présence de parasites, protozoaires, bactéries, virus ou divers polluants chimiques dans l'eau, les animaux ou les végétaux récoltés et consommés sur le terrain, avec risque pathologique” ; “L'exposition au pollen, spores, moisissures et autres agents pathogènes ou allergènes présents sur le terrain”.*

Les séjours se déroulant en nature et pouvant avoir lieu quelle que soit la saison, les participants s'exposent également aux risques occasionnels tels qu'on peut les rencontrer en extérieur : *“Foudre, chutes de grêle, tempêtes de neige avec impossibilité de circuler” ; “Chutes de branches, chutes d'arbres, chutes de pierres, feux de forêt ou d'herbes, glissements de terrain, et divers traumatismes occasionnelles et pouvant nécessiter un matériel spécifique tel que des raquettes à neige, nécessitant d'adapter l'organisation du séjour et/ou l'itinéraire initialement prévu pour se déplacer”.*

Dans la continuité des moyens qu'elle déploie, Les Sentiers d'Artémis vous encourage à bien prendre connaissance de cette fiche “d'informations et de conseils”.



En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissance et acceptez les risques auxquels vous vous exposez. A ce titre, vous vous engagez à écouter et à respecter les consignes de sécurité qui vous seront adressées au cours du/des séjour(s) par le/les encadrant(s).

FAIT À :

LE : ____ / ____ / 2021

NOM PRÉNOM

SIGNATURE

La société “Les Sentiers d'Artémis” est inscrite au registre des “Autres activités récréatives et de loisirs”
SIRET n°883 702 334 00011 - 752 chemin de las paouzes 3520 Saint-Martin-de-Valgalgues - 06 35 40 53 88
contact@lessentiersdartemis.com - <https://www.lessentiersdartemis.com>